

0,75 €

ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL

snetaa  
ED

EP 444 - PARIS le vendredi 22 mars 2013

Directeur de  
la publication  
Christian Lage

N° commission paritaire  
0111 5 07673  
ISSN 1249-9609

imprimé au siège  
74, rue de la Fédération  
75739 Paris cedex 15

Tél. 01 53 58 00 30  
Fax 01 47 83 26 69  
www.snetaa.org

premier syndicat de  
l'enseignement professionnel

## Sommaire

- 1- Grève le 28 mars 2013
- 2- Bac Pro et après ?
- 3- Mouvement Intra 2013
- 4- A quoi servent les commissions administratives paritaires ?
- 5- Concours PLP
- 6- Retraites
- 7- Calendrier des audiences ministérielles



**NON !  
L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL  
N'EST PAS UNE VARIABLE  
D'AJUSTEMENT !**

74 rue de la Fédération  
75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30  
fax 01 47 83 26 69

[snetaanat@aol.com](mailto:snetaanat@aol.com)  
[www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)

## **I- L'INTERFEDERALE APPELLE A NOUVEAU A LA GREVE LE 28 MARS POUR ETRE ENTENDU PAR LE MINISTRE : COMMUNIQUE DU BUREAU NATIONAL DU SNETAA FO**

Les Députés viennent de donner un vote favorable en première lecture au projet de loi pour la « Refondation » de l'Ecole, présenté par le Ministre de l'Education Nationale.

Ce projet n'avait pas le soutien d'organisations représentatives des personnels comme le **SNETAA, 1er syndicat de l'Enseignement Professionnel**, ni celui de sa Fédération, la FNEC FP, ni de sa confédération la CGT-Force Ouvrière, FO qui par ailleurs est la première organisation représentative dans la fonction publique d'Etat.

Le Ministre n'a pas voulu entendre les arguments qui lui ont été communiqués par nos organisations au cours des précédentes semaines.

Le SNETAA FO avait déjà appelé à la grève les personnels le 23 janvier et le 12 février 2013. Le passage de la carte des formations professionnelles sous la responsabilité des Régions, les projets de régionalisation de la formation professionnelle initiale publique et laïque et de ses personnels, les intentions de rapprocher les voies générale, technologique et professionnelle dans un lycée unique entraîneront la disparition des établissements spécifiques à terme. Ce sont autant de raisons d'appeler à nouveau les Personnels de Lycées professionnels, SEP SEGPA et EREA à faire grève le 28 mars 2013.

C'est l'intérêt des personnels, et des jeunes scolarisés dans ces établissements pour y préparer leur avenir. C'est aussi l'intérêt économique du pays d'avoir des jeunes formés à égales dignités avec les jeunes des autres voies et capables par la suite de s'adapter aux mutations économiques du pays.

## **II- BAC PRO ET APRES ?**

Le Baccalauréat professionnel contribue largement avec ses 188000 lauréats en 2012 à atteindre l'objectif de 80% d'une classe d'âge au niveau bac.

Pour la petite moitié des titulaires du Bac pro qui souhaitent poursuivre des études supérieures c'est le début de la galère. La poursuite d'étude la plus raisonnable se situe en STS ou IUT.

Les places dans ces structures sont trustées par les bacheliers généraux ne pouvant prétendre aux grandes écoles, mais voulant profiter d'un encadrement pédagogique et de débouchés professionnels attractifs.

Dépités, certains de ces jeunes Bac pro s'inscrivent à l'université dans des formations auxquelles ils ne sont pas préparés et qui les conduisent inmanquablement à l'échec.

Le SNETAA-FO avait obtenu du Ministère de l'Education Nationale (MEN) que les Professeurs de Lycée Professionnel (PLP) puissent enseigner dans

les STS ainsi que la création de STS en LP. Les rectorats font preuve d'une inertie coupable pour assurer la survie des lycées technologiques. Par ailleurs, si les régions accaparent la carte des formations, comme le prévoit le texte sur la refondation de l'école, nul doute que les régions friandes d'apprentissage vont favoriser la création de STS en apprentissage. Le SNETAA-FO a, depuis janvier, initié de nombreuses actions (grèves, audiences : recteurs, présidents de région, préfets de région, députés) pour que le gouvernement abandonne ce projet de loi. Il faut continuer à lutter pour sauver la formation professionnelle initiale publique et laïque menacée par le projet de loi Peillon dont la méconnaissance de la Voie Professionnelle est flagrante (notre ministre semble ignorer qu'il existe des cours d'enseignements généraux dans nos LP !!!).

### **III- PLP MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2013**

Les dates d'ouverture préconisées des saisies pour le mouvement Intra sont à compter du 15 mars 2013 (calendrier variable selon les académies) sur le site : I-Prof, serveur SIAM, Mouvement Intra ;

Les circulaires sur la phase intra des mouvements 2013 sont académiques, les barèmes et modalités d'affectation sont propres à chaque académie.

En fonction des dates d'ouvertures, prenez contact avec vos responsables académiques SNETAA-FO (S3) qui vous apporteront toutes les aides et conseils possibles. Ils vous expliqueront les « règles » de l'académie, son calendrier ainsi que des réponses aux questions que vous vous posez. (liste des coordonnées des S3 et ST en suivant).

Votre S3 vous fournira un dossier à remplir reprenant les informations que vous avez communiqué lors de votre saisie pour assurer la vérification et le suivi de votre demande de mutation.

N'hésitez pas à participer aux réunions organisées par les académies du **SNETAA-FO** sur les mutations.

### **IV- A QUOI SERVENT LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES ?**

Les CAP, Commissions Administratives Paritaires sont des instances de représentation et de dialogue entre les enseignants titulaires et leurs autorités. Il existe donc des CAP pour les PLP, les Certifiés, les Agrégés etc. Elles examinent les situations individuelles des agents dans les cas suivants :

-Les CAP Nationales (CAPN) gèrent les demandes de mutation inter-académiques pour les titulaires et les stagiaires de chaque corps, les affectations provisoires...

-Les CAP Académiques (CAPA) gèrent la carrière des enseignants : avancement d'échelon, demande de révision de notes administratives, mutation intra, licenciement, détachement...

**Rappelons dès à présent que les CAP ne sont que des instances consultatives auprès du ministre (CAPN) ou du recteur (CAPA).**



## **Composition des CAP :**

Elles sont composées d'un nombre égal de représentants nommés de l'administration (chefs d'établissements, chefs de services rectoraux, IPR pour les PLP...) et des représentants élus du personnel à partir de listes syndicales (les commissaires paritaires académiques).

Le **SNETAA-FO** siègent dans toutes les CAPA académiques des PLP et y défend leurs les intérêts.

## **Comment travaillent les commissaires paritaires du SNETAA-FO ? :**

Prenons l'exemple d'une demande de mutation au mouvement intra : les commissaires paritaires vérifient d'abord le barème du collègue désirant muter. Ils l'aident à organiser ses vœux et le conseillent sur la meilleure « stratégie » à adopter (vœux larges ou établissements ? Etc.) En cas d'erreur, ce sont eux qui contactent les services du rectorat pour y remédier. Un commissaire paritaire bien informé par un collègue désirant muter peut aussi défendre en CAPA ses choix. Bien évidemment, cela ne peut se faire au détriment d'un autre collègue.

Lors de la CAPA d'avancement d'échelons, les demandes de recours concernant les notes administratives sont étudiées. Il est important, si l'on conteste sa note administrative de contacter les représentants du **SNETAA-FO** (pour vous guider dans vos démarches). Cependant, une CAPA ne peut en aucun cas changer l'avis du chef d'établissement ou les items qu'il a coché mais seulement augmenter la note si elle estime la demande légitime (par rapports au barème académique par exemple). Il vaut donc mieux, en cas de litige, rencontrer son chef d'établissement pour négocier sa note en cas de contestation.

**Les CAPA sont des instances qui gèrent au quotidien nos carrières. Il est donc très important de tenir informés vos commissaires paritaires académiques SNETAA-FO !**

## **V- CONCOURS PLP : «... MEME PAS CRETEIL !!! »**

On voit actuellement des publicités : « recrute 40 000 professeurs ».

On se dit, les problèmes vont être résolus.

Mais « On » ne sait pas tout.

Alors le **SNETAA-FO** va vous expliquer.

On observe, par hasard, le nombre d'ouvertures de postes aux concours professionnels PLP. Et bien, le nombre national total PLP ne suffirait même pas à pourvoir les postes PLP de non titulaires de la seule académie de Créteil !

**« Même pas Créteil ! »**

## **VI- RETRAITES ... EN RETRAIT !**

Selon le député PS chargé du dossier des retraites : **« Les pensions ne vont pas baisser, elles vont augmenter à un rythme moins élevé que l'inflation ».**

Moins ça baisse plus haut, plus ça augmente moins fort !

## **VII- BREVES - CALENDRIER DES AUDIENCES MINISTERIELLES :**

Le ministre affiche sa volonté de réformer l'École et consulte à cet effet régulièrement les organisations représentatives du personnel, donc le **SNETAA-FO**.

À ce titre, nous avons été dernièrement entendus sur les chantiers suivants:

- les SEGPA, les EREA et les ULIS (en février)
- l'éducation prioritaire
- le décrochage scolaire
- la rénovation du collège (en mars).

D'autres réunions sont prévues: vous trouverez les comptes rendus dans les prochains AP.